

RESIDENCE EVEIL

PETITE ENFANCE (0-6 ANS)

Dans le cadre du Contrat Territorial d'Éducation Artistique
et Culturelle (CTEAC) de la Communauté de Communes
Les Vosges Côté Sud-Ouest (CCVCSO)

APPEL À CANDIDATURES 2026-2027

SOMMAIRE

Préambule	2
Présentation du territoire.....	3
LA RESIDENCE EVEIL	4
Les objectifs	4
Les objectifs de la résidence éveil	4
La durée et la temporalité	4
Lieu	5
Publics et partenaires potentiels	5
Le suivi et l'évaluation de la résidence	7
MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	7
Les allocations de la résidence	7
Les lieux de la résidence	7
Les moyens humains et matériels.....	8
COMMENT CANDIDATER ?	8
CALENDRIER.....	9
CADRE JURIDIQUE	9
CONTACTS	9

Préambule

La Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est, l'Académie de Nancy-Metz, le Conseil départemental des Vosges et la Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest poursuivent le dispositif « **Résidence de territoire** », sur les territoires engagés dans un **Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle** (CTEAC). Pour 2027, la Résidence de territoire de la Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest devient **Résidence éveil**.

Signé une première fois le 18 septembre 2023 et de nouveau prochainement (en janvier 2027), le CTEAC Les Vosges Côté Sud-Ouest a plusieurs objectifs :

- **Garantir l'accès pour tous les jeunes** à une éducation artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire ;
- **Assurer l'égalité des chances** en garantissant la diversité culturelle ;
- **Faire découvrir** les ressources culturelles du territoire et au-delà ;
- Développer une **offre culturelle de qualité**.

La **Résidence de territoire** repose sur les trois piliers fondamentaux de l'EAC :

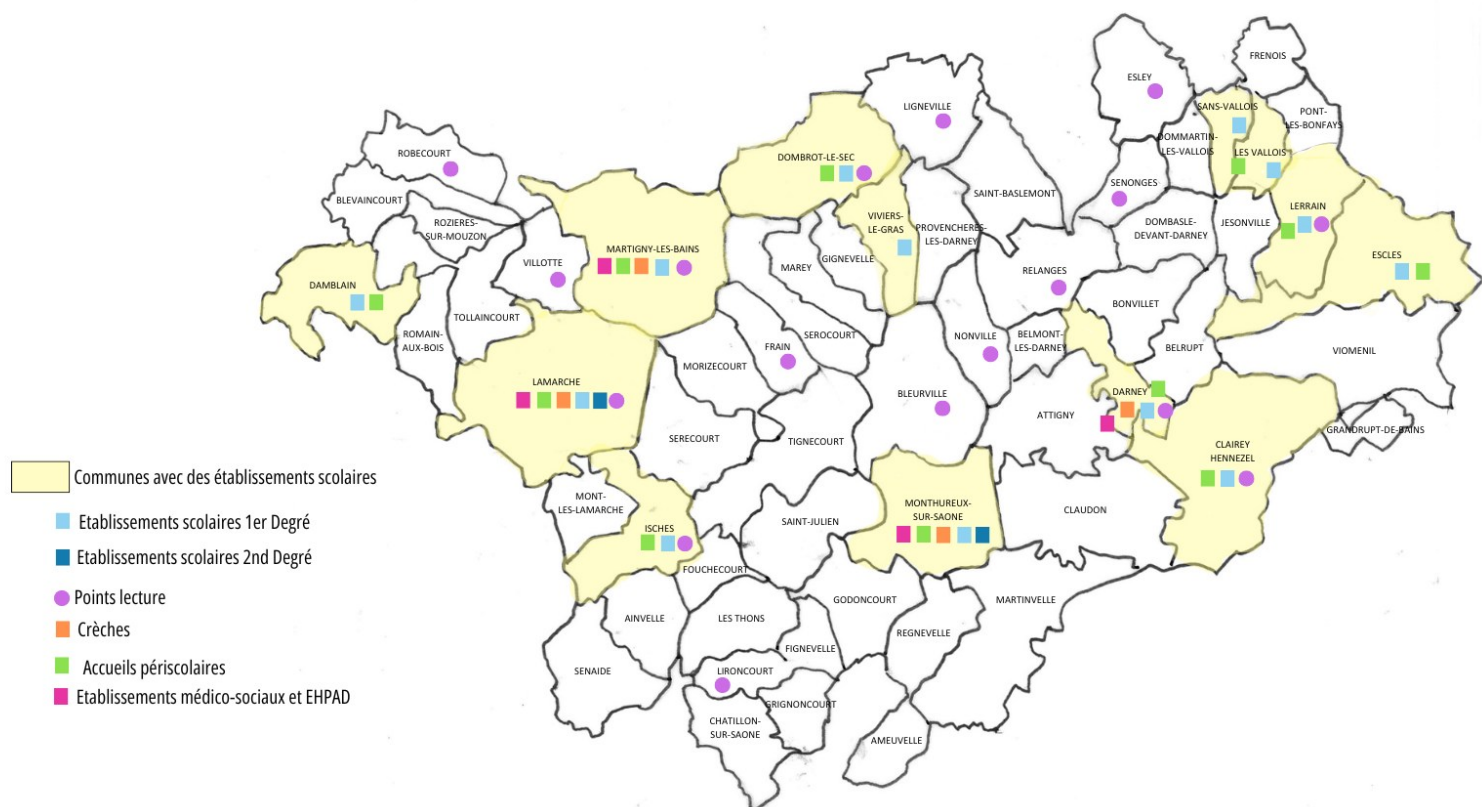
- **VOIR** - Rencontrer des œuvres, des artistes et des professionnel.les de la culture ;
- **FAIRE** - S'initier aux processus de création et pratiquer une activité artistique ;
- **INTERPRETER** - S'approprier les œuvres, leurs clés de compréhension, les lieux de création, pouvoir en parler avec les autres.

La résidence éveil s'adresse prioritairement à la petite enfance (0-6 ans), sur tous les temps de la vie (temps scolaire et hors du temps scolaire). Elle insuffle une dynamique qui prend en compte les caractéristiques propres de chaque territoire, en termes d'enjeux pédagogiques, artistiques et culturels.

Présentation du territoire

La Communauté de Communes *Les Vosges Côté Sud-Ouest* se situe au sud de la Lorraine, aux frontières de la Champagne et de la Franche-Comté. Le territoire, très rural, compte environ 12 000 habitants. Il est composé de soixante communes, liées par des rivières, une grande forêt et des prairies.

La collectivité exerce la compétence scolaire, dispose d'une Micro-Folie, d'un laboratoire numérique et propose le service de la Mallette numérique à tous les habitant.es. Elle compte quinze établissements scolaires du Premier Degré, deux établissements scolaires du Second degré, plusieurs structures multi-accueil, des accueils périscolaires, des établissements médico-sociaux, quinze bibliothèques animées majoritairement par des bénévoles, plusieurs musées locaux et de nombreuses associations culturelles.



Sur le territoire, plusieurs temps forts ont lieu chaque année :

La semaine des arts en mars, Natur'Images et Relanges bio en avril, la Foire aux occasions en mai, la Balade des balades en juin, le Rallye spectacle, le festival de la Compagnie de l'Odyssée, la Fête du bois, les cinémas plein air à Isches et les Marchés de l'interco en été.

D'autres animations mensuelles ou hebdomadaires :

Cinéma à Darney et à Lerrain, concerts itinérants, ateliers dans les bibliothèques (causeries, activités manuelles...), rencontres avec le Traversier et marchés dans les villages.

LA RESIDENCE EVEIL

Les objectifs

La résidence invite l'artiste à découvrir, écouter et adapter son travail de création à un territoire et à ses spécificités. Elle permet la découverte de nouvelles pratiques et favorise les rencontres, entre artiste-habitant et habitant-habitant, dans la logique des droits culturels. Elle s'adapte aux caractéristiques d'un territoire rural et peut proposer différentes formes de médiations, rencontres, ateliers en fonction du ou des groupes participants. Elle repose sur les trois piliers de l'EAC et répond aux mêmes objectifs du CTEAC.

Les objectifs de la résidence éveil

- Inscrire l'éveil artistique et culturel dans le quotidien des jeunes enfants
- Développer et pérenniser sur le territoire la dynamique d'éducation artistique et culturelle à destination de la petite enfance
- Développer un partenariat entre les professionnels de la petite-enfance et les acteurs culturels locaux, afin d'encourager la découverte et la fréquentation de ces lieux par les enfants avec leurs accompagnants (professeur.es, professionnel.les de l'enfance et familles)

La résidence de territoire repose sur différentes actions :

- Un premier temps de rencontre pour co-construire le projet avec la référente du RPE Laëtitia PETOT et la coordinatrice du CTEAC Juliette TRIBOUT (octobre)
- Un deuxième temps de présentation du projet, appuyé par Laëtitia et Juliette, auprès des autres partenaires de la petite enfance et des acteurs locaux (novembre)
- Des temps de formation, sensibilisation pour les acteur.trices de la petite-enfance
- Des ateliers de transmission dédiés aux enfants (au sein des crèches, lors des temps du LAEP, du RPE, au sein des écoles maternelles et possiblement sur des actions spécifiques du Traversier)
- Des temps de diffusion de spectacle
- Des temps de recherches pour la création

La durée et la temporalité

La résidence de territoire se déroule sur **6 semaines***, **entre janvier et juin 2027**. Elle s'articule entre des temps de recherche, de création et de rencontre avec les publics.

Les 6 semaines de résidence ne sont pas consécutives ; ce qui permet à l'artiste d'avoir des temps de réflexion entre les interventions afin d'adapter, le mieux possible, son travail, aux publics et au territoire. Ces pauses permettent également aux acteur.trices, aux publics du territoire de s'approprier et prolonger les expériences vécues.

Tout au long de la résidence, des points réguliers sont organisés avec la coordinatrice du CTEAC.

**Possibilité d'étendre à 8 semaines si l'artiste qui candidate intervient seul.e*

Lieu :

Les communes de la Communauté de Communes.

Publics et partenaires potentiels :

La résidence de territoire s'adresse aux enfants âgés de 0 à 6 ans, aux professionnels de la petite enfance et aux familles.

POUR LE HORS TEMPS SCOLAIRE

La Communauté de Commune Les Vosges Côté Sud-Ouest prend en charge la gestion des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) sur son territoire.

4 CRECHES :

- Darney, Le Jardin des lapins (multi-accueils)
- Lamarche, Les p'tits pieds en marche
- Martigny-les-Bains, Les p'tits pieds en marche
- Monthureux-sur-Saône, l'Arbres à Mômes

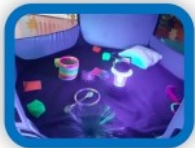
La crèche de Darney peut accueillir jusqu'à 18 enfants. Lamarche, Martigny-les-Bains et Monthureux-sur-Saône accueillent 10 à 12 enfants.

1 RPE – Relais Petite enfance :

Le relais petite enfance est un service gratuit qui s'adresse aux parents, futurs parents et aux assistant.es maternel.les agré.ées. Les animatrices du RPE proposent des activités aux enfants dans différents villages : Darney, Lamarche, Lerrain, Martigny-les-Bains et Monthureux-sur-Saône.

Relais Petite Enfance

Le RPE est un service gratuit qui s'adresse aux parents, futurs parents, assistants maternels agréés.

Pour les parents et futurs parents	Pour les assistants maternels et futurs assistants maternels agréés	Pour les jeunes enfants
Vous cherchez un mode d'accueil ou vous confiez déjà votre enfant à un assistant maternel agréé... Vous trouverez au RPE : • Des informations sur l'ensemble des modes d'accueil du territoire • Un accès à la liste des assistants maternels agréés • Un accompagnement dans vos démarches administratives • Un lieu d'écoute et de conseils	Vous accueillez des enfants ou vous souhaitez en accueillir... Vous trouverez au RPE : • Des renseignements sur la formation pour devenir assistant maternel • Une écoute, un soutien dans l'exercice de votre profession • Des informations actualisées sur votre statut, vos droits et vos obligations • Des temps de rencontres et d'animations	Le RPE propose aux jeunes enfants... • Des activités d'éveil à destination des enfants de moins de 6 ans accompagnés de leur assistant maternel ou de leur(s) parent(s) • De partager des temps festifs et ludiques  



2 LAEP - Lieux d'Accueil Enfant Parent :

Le LAEP est ouvert à tous les enfants de moins de 6 ans, accompagnés d'au moins un de ses parents ou d'une personne en ayant la responsabilité ; parents, grands-parents, assistante maternelle ou oncle et tante. Tout au long de leur présence au lieu d'accueil, les enfants restent sous la responsabilité exclusive de leur parent.

Ce lieu d'accueil vise à accompagner les parents dans leurs fonctions parentales. Il permet aux adultes de discuter, de se sentir reconnus et écoutés. La parole permet de se libérer et d'être compris dans ce rôle qui révèle souvent des doutes, des difficultés mais aussi des joies.

Les enfants profitent d'un lieu adapté en présence d'un de ses parents, ce qui leurs permettent d'évoluer dans un cadre sécurisé. Ils font leur propre expérience où leur autonomie est valorisée et ils peuvent faire leurs apprentissages dans un lieu différent de la maison. Leurs capacités sont mises en valeur, ils se sentent reconnus. Le lieu d'accueil peut aussi être le terrain des premières expériences de certaines activités ou de rencontre avec leurs pairs.



Le réseau parentalité Tous à L'Ouest

Le territoire d'intervention du réseau rassemble les Communautés de Communes Terre d'Eau et Vosges Côté Sud-Ouest. Le réseau est un lieu de rencontres et d'échanges relatifs à la parentalité à destination des familles, des professionnels et des institutions. Il est organisé et coordonné de façon à mettre en relation les différents acteurs d'un territoire. L'idée est de coconstruire en fonction des talents, des outils et des ressources de chaque partenaire. Cette instance basée sur la rencontre et l'échange permet de mutualiser les moyens et d'utiliser cette complémentarité dans l'objectif de répondre aux besoins du territoire et des familles en termes de parentalité

Il y a aussi 2 Maisons d'Assistants.es Maternel.le.s (MAM), une à Bleurville et une à Dombrot-le-Sec.

POUR LE TEMPS SCOLAIRE

Il existe 15 classes de maternelles sur 10 communes différentes. En 2025-2026, la plus grande classe de maternelle accueillait 28 enfants. Très souvent, les classes de maternelles accueillent 15 à 20 enfants.

Le suivi et l'évaluation de la résidence

La réussite de la résidence est étroitement liée à la concertation engagée sur le territoire en lien avec la coordination du CTEAC. Cette concertation doit permettre l'engagement des structures petite enfance, établissements scolaires, associations culturelles et sociales du territoire. Les objectifs communs définis par les partenaires, l'accompagnement, le croisement des différentes disciplines seront précisés lors d'une première réunion et pourront faire l'objet d'une modification si nécessaire.

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Les allocations de la résidence

- Une bourse de 7 000 € émise par la DRAC est allouée à l'artiste s'il est seul.e 6 semaines,
- Une bourse de 10 000 € émise par la DRAC est allouée à l'artiste s'il est seul.e 8 semaines,
- Une bourse de 10 000 € émise par la DRAC est allouée au collectif si plusieurs artistes interviennent 6 semaines. Elle comprend la rémunération de l'artiste et l'achat de petit matériel.

Le Conseil départemental des Vosges et la Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest prennent en charge les frais d'approche (matériel, repas, transports, hébergement).

Les intervenants ne peuvent pas solliciter un apport financier complémentaire de la part des structures et établissements scolaires.

Les bénéficiaires de la résidence, peuvent, dans le cadre d'actions complémentaires, engager une enveloppe qui leur est propre.

Les lieux de la résidence

La résidence a lieu au sein des structures de la petite enfance et établissements scolaires participants, ainsi que dans les lieux mis à dispositions par des communes (à définir plus précisément en automne). Le public peut être amené à se déplacer selon les possibilités de chacun et les besoins.

La Communauté de Communes ne peut pas mettre un véhicule à disposition de l'artiste. C'est pourquoi il doit être véhiculé.e.

Les moyens humains et matériels

Pour faciliter la mise en œuvre de la résidence, les partenaires mettent à disposition des artistes un certain nombre de moyens (mise à disposition de salles...). Aussi, les artistes de la résidence de territoire travaillent avec les différents encadrants du projet : corps enseignant des établissements, personnels des structures et coordinatrice du CTEAC.

COMMENT CANDIDATER ?

L'appel à candidatures est ouvert aux artistes seul.es ou aux collectifs d'artistes qui résident et travaillent en dehors du territoire de la Communauté de Communes *Les Vosges Côté Sud-Ouest*. L'objectif, par ce choix, est de permettre, d'une part, de faire découvrir de nouveaux artistes aux acteur.trices du territoire, et d'autre part, à des artistes plus éloigné.es de prendre part à ce projet et ainsi, appréhender et travailler avec les caractéristiques d'un territoire qui ne leur est pas familier.

L'appel à candidatures est ouvert aux artistes justifiant d'une actualité de création et d'une exigence artistique reconnue, de l'affiliation à un régime spécifique (intermittence, maison des artistes, AGESSA, etc.), et n'étant pas salarié.es à temps plein sur une autre activité.

Eléments attendus :

- Un projet artistique, déclinant des actions en réponse aux objectifs mentionnés dans l'appel à candidature
- Un bilan d'un projet d'éducation artistique et culturelle déjà réalisé
- Un curriculum vitae actualisé faisant état du parcours artistique (en cas de collectifs d'artistes, le cv de chaque membre), de l'actualité de création au sein de lieux de diffusion
- Un calendrier indicatif de présence et d'intervention (affiné et co-construit par la suite avec les structures et la coordinatrice du CTEAC).
- Un budget indicatif de résidence

Le dossier de candidature est à envoyer au plus tard jeudi 10 septembre 2026 par envoi électronique à l'adresse suivante : culture@vosgescotesudouest.fr

Pour plus d'informations : 03 29 09 43 16 – Service culture – Juliette Tribout

CALENDRIER

- **Vendredi 31 juillet 2026** : lancement de l'appel à candidatures
- **Jedi 10 septembre 2026** : date limite de réception des candidatures
- **Vendredi 18 septembre 2026** : sélection de trois candidatures parmi celles reçues
- **Vendredi 24 septembre 2026** : audition des trois artistes, équipes artistiques pré-sélectionnées
- **Jedi 1^{er} octobre 2026** : annonce de l'artiste ou l'équipe artistique sélectionné.e
- **Mi-octobre 2026** : temps de rencontre, de présentation et de construction du projet avec les partenaires locaux, structures intéressées
- **Automne 2026** : construction conjointe de la résidence entre les partenaires, structures, l'artiste ou l'équipe artistique et la coordinatrice du CTEAC
- **Janvier-juin 2027** : réalisation de la résidence

CADRE JURIDIQUE

Une convention est signée entre les parties prenantes avant le début de la résidence.

CONTACTS

Juliette TRIBOUT

culture@vosgescotesudouest.fr

03 29 09 43 16 – Service culture

Impasse du groupe scolaire, 88260 Darney

Contacts complémentaires

Anaïs GUEDON, Conseillère Action Culturelle et Territoriale DRAC Grand-Est, site de Metz –

anaïs.guedon@culture.gouv.fr

Assia AMMOUR-LENOIR, Chargée de mission éducation artistique et culturelle, Conseil départemental des Vosges – aamour-lenoir@vosges.fr

Philippe BONNARD, Conseiller pédagogique départemental éducation musicale

philippe.bonnard@ac-nancy-metz.fr

Hugues GERBAUT, Conseiller pédagogique départemental arts-visuels, danse et théâtre

hugues.gerbaut@ac-nancy-metz.fr